Commune de Saint Antoine de Ficalba
Séance du 31 août 2020 **2020-0019**

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 31 août 2020

L'an deux mille vingt, le 31 août 2020, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

Présents : Bernard **AJON**, Evelyne **DELANEUVILLE**, Eric **DELBOS**, Gérard **DELBREL**, Jean-Pierre **LEVAYER**, Elsa **MAGOGA**, Cindy **MARCHESAN**, Francis **BARBOSA,** Laurent **DECAYEUX,** Benoît **FAUCHEREAU,** Jean-Pierre **HUERGA ;** Nancy **SUMAN.**

Procurations : Christine **DUMAS à** Benoît **FAUCHEREAU ;** Nathalie **VOURIOT à** Laurent **DECAYEUX ;** Abdelka **BOUCHAREB à** Elsa **MAGOGA.**

Absents excusés : Christine **DUMAS**, Nathalie **VOURIOT**, Abdelka **BOUCHAREB.**

Secrétaire de Séance : Elsa **MAGOGA**

◆◆◆

Date de la convocation : 11 août 2020

Date d'affichage : 11 août 2020

◆◆◆

Ordre du jour :

- Délibération demande subvention DETR (2ème tranche) ;

Questions diverses :

- *Avancement des travaux du village ;*
- *Etude et analyse des dépenses au 31/08/2020 ;*
- *Désignation des conseillers pour les commissions de la CAGV ;*
- *Préparation de la rentrée scolaire.*

◆◆◆

Délibération 2020-0030 portant sur la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 : 2ème tranche

Résultat du vote : OUI = 15 NON = Abstention =

Commune de Saint Antoine de Ficalba
Séance du 31 août 2020

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020 (DETR) peut être obtenue pour l'aménagement de la RD821, traversée du village, dans le cadre de la sécurisation et de l'accessibilité.
Il dit que la commune a obtenu une subvention au titre de la DETR 2020 de 99 941.59 € pour la tranche 1 pour un montant des travaux estimés à 435 837,00 € TTC.
Il propose de demander une subvention DETR pour la 2ème tranche pour un montant des travaux estimés à 384 062,00 € HT soit 460 874,40 TTC. Il précise que la demande de subvention reprend l'estimatif avant attribution du marché.

Détail estimatif des dépenses

- • Voirie : 238 719,00 €
- • Espaces verts : 38 252,00 €
- • Mobiliers urbains : 25 145,00 €
- • Eclairage – charge communale : 7 687,00 €

Total travaux 309 803 + 15% imprévus et divers 46 470 € soit un total de 356 273 €.
Maitrise d'oeuvre à la charge de la commune 7,80 % soit 27 789 € pour un total de 384 062 €
Plan de financement :
DETR : 143 760,00 €
Conseil département : 5 440,00 €
Autre subvention Amende de police : 6 080,00 €
MOD département : 38 755,00 €
AUTOFINANCEMENT : 190 027,00 €
Total travaux HT : 384 062, 00 €
Total travaux TTC : 460 874,40 €
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de **Madame** la Préfète, une subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux d'aménagement, de sécurisation de la traversée du bourg.
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Questions diverses

Avancement des travaux d'entretien du village.
Pour l'entretien et le nettoyage des trottoirs et voies piétonnes, il est nécessaire de trouver une solution plus efficace que les travaux manuels (binette) car c'est très chronophage pour peu de résultats pérennes. Si des produits sont choisis il est nécessaire qu'ils soient réglementaires.

Aménagement de la sécurisation au lieu-dit « Giget » la CAGV soit être relancée.
Le marquage au sol des « stops » doit être relancé auprès de la CAGV également.
La commune doit elle repeindre l'ensemble des passages piétons et cela rapidement au vu de l'état du marquage.

Il est important de repenser le fleurissement du village soit par un changement des plants soit avec une autre idée. Il sera important de penser à un arrosage automatique si l'aménagement du centre bourg s'oriente avec un aménagement paysagiste.

Concernant l'adressage, l'envoi des courriers aux administrés afin qu'ils viennent récupérer leur plaques de numéro, sera réalisé cette semaine.

Une tournée doit être effectuée afin de faire un bilan sur les panneaux des lieux-dits afin de voir s'il est nécessaire de les changer et/ou les refixer si besoin.

Désignation des conseillers pour les commissions du la CAGV :

- **Ressources administratives et générales** titulaire M. AJON / suppléant M. BARBOSA
- **Aménagement du territoire et habitat** titulaire M. BARBOSA / suppléant M. DELBREL
- **Développement économique** titulaire M. DECAYEUX / suppléant M. FAUCHEREAU
- **Développement Durable, Transport et mobilité, Cadre de vie** titulaire Mme MAGOGA / suppléant M. DELBOS
- **Jeunesse, culture, sport** titulaire Mme DELANEUVILLE suppléant Mme MARCHESAN
- **Technique** titulaire M. LEVAYER suppléant M. FAUCHEREAU
- **Nouvelles solidarité** titulaire M. DELBOS / suppléant M. AJON
- **Assainissement, Eau, Déchets ménagers** titulaire M. HUERGA / suppléant Mme MAGOGA
- **Politiques contractuelles** titulaire M. AJON

Préparation de la rentrée scolaire
Concernant le CLAE, pour information, Mme. COURCY remplacera Mme. ESQUIEU Dominique pendant son arrêt maladie, poste pour poste (animatrice CLAE, aide à la cantinière et surveillance de la grande récréation)

Concernant la préparation sanitaire de la rentrée*, l'organisation convenue, lors de la réunion de prérentrée, avec l'équipe enseignante et la directrice du CLAE permet d'assurer un contexte sanitaire plus drastique que ce que préconise l'état. Deux entrées seront conservées pour les entrées et sorties des classes afin de limiter le brassage des familles aux heures d'affluence avec port du masque vivement recommandé aux abords de l'école, un sens de circulation sera défini avec des barrières. L'ensemble des familles a été informée individuellement.*

Concernant la Cantine, pour information nous avons 38% de produits bio, qui comprennent également le circuit court et la pêche durable. Le seuil pour être classé cantine bio est de 27%.

L'association la Palette a demandé l'autorisation d'occuper l'appartement à côté de la Mairie
Etant nombreux cela permettrait d'assurer une distanciation et faciliterait leurs activités. La Palette s'engage à se procurer un moyen de chauffage. Une convention sera proposée afin d'acter les grandes lignes de ce prêt de local municipal.

Etude et analyse des dépenses au 31/08/2020

Date du prochain conseil municipal à programmer en septembre

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆